



Madame la Présidente
du Conseil d'État
Luxembourg

Personne en charge du dossier :
Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954

Luxembourg, le 2 juillet 2020

Réf. CE / SCL : 60.282 - 1050 / jls

Objet : Projet de loi

- 1° portant introduction d'une série de mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 ;
- 2° modifiant
 - 1) la loi modifiée du 25 novembre 1975 concernant la délivrance au public des médicaments ;
 - 2) la loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des médicaments
- 3° abrogeant
 - 1) la loi du 24 juin 2020 portant introduction d'une série de mesures concernant les activités sportives, les activités culturelles ainsi que les établissements recevant du public, dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19
 - 2) la loi du 24 juin 2020 portant introduction d'une série de mesures concernant les personnes physiques dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 et modifiant la loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des médicaments

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de soumettre à l'avis du Conseil d'État le projet de loi sous rubrique, élaboré par la Ministre de la Santé.

Je joins en annexe le texte du projet, l'exposé des motifs, le commentaire des articles, la fiche financière, la fiche d'évaluation d'impact ainsi que les textes coordonnés des deux lois que le projet élargé tend à modifier.

Les avis du Collège médical, de la Chambre de Commerce, de la Chambre des métiers, de la Chambre des salariés et du Comité olympique et sportif luxembourgeois ont été demandés et vous parviendront dès réception.

Madame la Ministre de la Santé saurait gré à votre Haute Corporation de bien vouloir aviser le projet de loi élargé dans les meilleurs délais possibles, étant donné que les dispositions y contenues font partie des mesures de lutte du Gouvernement contre les effets de la pandémie du Covid-19.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Premier Ministre
Ministre d'État
Le Ministre aux Relations
avec le Parlement



Marc Hansen